maine, à une pression électorale digne des plus mauvais jours de l'Empire. Aussi, après la formation du premier ministère républicain (9 mars 1876), un des premiers actes de M. Ricard, ministre de l'intérieur, fut de destituer M. Doncieux et de le rendre à ses poétiques loisirs. Mais, lorsque le maréchal eut appelé aux affaires un nouveau ministère de combat contre les républicains (17 mai 1877), M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, s'empressa de réintégrer dans l'administration M. Scipion Doncieux, qui reçut la préfecture de la Loire. M. Doncieux se mit aussitôt à ressusciter dans toute sa beauté la candidature officielle en faveur de M. Monchavet, et au mois de juin, déployant une activité dévorante, il lança coup sur coup quatre circulaires, l'une contre les cafés et cabarets, l'autre contre les gardes champêtres qui ne rendaient pas à l'ordre social et au gouvernement tous les services que comportent leurs fonctions, la troisième relative à l'affichage des documents officiels, enfin la quatrième sur la surveillance, la poursuite et la répression des fausses nouvelles. M. de Marcère (décembre 1877) l'a rendu à la vie privée et à la culture du *lotus*.

DONDASCH, géant qui s'était attaché au service de Seth et qui combattait presque nu, sans autre arme que ses bras et ses mains.

DONDY s. m. (don-di). Sorte de fakir qui marche en tenant un gourdin auquel est attaché un morceau carré de toile rougeâtre. Les dondys prétendent communiquer directement avec les dieux; ils ne rendent point de culte aux idoles, et ils ne portent point le cordonnet qui est le signe distinctif ordinaire des autres brahmes.

DONEAUD DU PLAN (Alfred), littérateur, né à Paris en 1824. Il fit ses études au collège Henri IV, devint précepteur chez l'éditeur Hachette, passa sa licence ès lettres en 1854 et entra alors dans l'Université. Après avoir professé l'histoire dans divers collèges de province, il fut attaché en 1858, comme professeur de littérature, à l'Ecole normale de Brest, où il est professeur de première classe. Outre des articles publiés dans la *Revue maritime et coloniale*, le *Journal des armes spéciales*, etc., une traduction de la *Germania* de Tacite, on lui doit : *Géographie physique et politique de la France* (1856, in-12), *Notions élémentaires et méthodiques de géographie moderne* (1860, in-18); *Gloires maritimes de la France* (1865, in-12), avec Levot; *Histoire de la marine française* (1865, in-32); *Notions pratiques de droit maritime international et commercial* (1866, in-12); la *Maison de Savoie* (1869, in-8°); le *Bordeau* ou l'*Ecole navale* (1870), etc. Un mémoire sur les *Causes de la substitution du drame à la tragédie* lui a valu en 1869 une médaille d'or de l'Académie d'Amiens.

* **DONGES**, bourg de France (Loire-Inférieure), cant., arrond. et à 17 kilom. de Saint-Nazaire, sur la rive droite de la Loire, à l'extrémité S.-E. des marais de ce nom; pop. agégl., 354 hab. — pop. tot., 2,890 hab. Commerce de vin, de bestiaux, de froment et surtout de sangsues, qui s'exportent jusqu'en Angleterre. « Ces sangsues, dit M. Ad. Joanne, sont nourries dans les marais de Donges, que les eaux de la Loire recouvrent chaque hiver. Tapissés d'une éclatante verdure au printemps, ces marais se convertissent l'été en une croûte aride, toute brûlée et gercée par le soleil. Çà et là se dressent des buttes à base granitique, qui forment sur l'étendue de la plaine comme autant d'îles fertiles où sont groupées des maisons. Ces buttes sont reliées entre elles par des chaussées pavées dont des croix de fer indiquent la direction. »

DONIOL (Jean-Henri-Antoine), publiciste et administrateur français, né à Riom (Puy-de-Dôme) en 1818. Reçu licencié en droit à Paris, il alla exercer la profession d'avocat d'abord à Riom, puis à Clermont-Ferrand. Après la révolution de 1848, M. Doniol entra dans l'administration comme conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme. Au mois d'août de la même année, il devint sous-préfet à Floirac, d'où il passa en 1849 à la sous-préfecture de Villeneuve-d'Agen. Révoqué en juillet 1850 comme appartenant au parti républicain, M. Doniol alla reprendre l'exercice de sa profession d'avocat à Clermont-Ferrand. En même temps, il s'adonna à des travaux économiques et historiques, s'occupa d'agronomie et devint membre de diverses sociétés agricoles, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (1863) et inspecteur adjoint de l'agriculture (1869). Après la guerre de 1870-1871, M. Picard, ministre de l'intérieur, le nomma préfet de l'Isère (mars 1871). Il devint ensuite préfet de la Loire-Inférieure (février 1872), préfet de Meurthe-et-Moselle (février 1873). Après la chute de M. Thiers le 24 mai 1873, il fut maintenu dans ses fonctions par M. Beulé; mais, lorsque M. de Broglie eut pris le ministère de l'intérieur, M. Doniol fut destitué comme suspect d'attachement à la République (décembre 1873). Il rentra dans la vie privée et reprit ses travaux de publiciste. Après la formation du premier ministère républicain (mars 1876), M. Ricard appela M. Doniol à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Il s'attacha, par une administration pleine de modération et sincèrement républicaine, à réparer les vexations dont Marseille avait eu à souffrir sous les préfets du gouvernement de combat. Après le renversement du ministère Jules Simon, M. Doniol fut destitué par M. de Fourtou (19 mai 1877), qui inaugurait une nouvelle campagne contre les républicains. Il avait été nommé officier de la Légion d'honneur au mois d'août 1876. Outre des articles publiés dans le *Journal des économistes*, le *Journal d'agriculture*, le *Journal d'agriculture pratique*, etc., et des mémoires adressés à l'Académie des sciences morales, on doit à M. Doniol : *Voyage pittoresque dans la basse Auvergne* (1847, 3 vol. in-8°); *Histoire des classes rurales en France et de leurs progrès dans l'égalité civile et la propriété* (1857, in-8°); *Cartulaire de Brioude* (1862, in-4°); *Cartulaire de Sauxilanges* (1864, in-4°); *Lettres à MM. les rédacteurs du* Journal des Débats, *du* Siècle, etc. (1871, in-8°); la *Révolution française et la féodalité* (1874, in-8°), etc.

* **DONJON** (LE), bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Lapalisse, dans un vallon entouré de collines; pop. agégl., 971 hab. — pop. tot., 2,078 hab.

DONNEGALL (George HAMILTON CHICHESTER, troisième marquis DE), homme politique anglais, né à Londres en 1797. Il est issu d'une famille irlandaise et il entra à la Chambre des communes dès qu'il fut majeur; il s'y rallia au parti des whigs. Il servit ensuite comme capitaine au 7e hussards, fut nommé lord-lieutenant du comté d'Antrim en 1841, puis devint aide de camp de la reine Victoria en 1847. Il était entré à la Chambre des lords en 1844. Il est auteur de quelques ouvrages littéraires, parmi lesquels nous citerons un *Essai sur la poésie moderne et les poètes du* XIXe *siècle* (1852, in-8°).

* **DONNEMARIE**, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Provins, dans un vallon formé par un petit affluent de la Seine; pop. agégl., 942 hab. — pop. tot., 1,010 hab. Tuileries, fours à chaux, usine à plâtre, tanneries, fabrique d'huile de pieds de bœuf.

DONNERSBERG, groupe de montagnes des Vosges, dans le Palatinat bavarois; il a donné son nom, sous le premier Empire, au département du Donnersberg, qui avait pour chef-lieu Mayence et une population de 342,000 habitants. Les quatre arrondissements avaient pour chefs-lieux Mayence, Spire, Kaiserslautern et Deux-Ponts. Le plus haut sommet du Donnersberg est le Kœnigstahl (700 mètres d'altitude).

* **DONNET** (Ferdinand-François-Auguste), prélat et cardinal français. — Pendant la guerre de 1870, il écrivit une lettre au supérieur du grand séminaire de Bordeaux pour autoriser les élèves qui n'avaient pas contracté d'engagements irrévocables à aller « demander des armes aux chefs qui ont reçu la grande et sainte mission de procurer à tout prix la délivrance nationale. » En 1872, ayant eu un différend avec deux ecclésiastiques de son diocèse, le cardinal Donnet transforma un commissaire de police en huissier de l'archevêché, lui confia la notification de ses décisions, lui fit libeller un exploit qui n'a pas de nom dans la procédure et qui promettait aux censures ecclésiastiques la sanction du code pénal. Peu après cette affaire, qui fit grand bruit, M. Donnet prit pour coadjuteur à future succession M. de La Bouillerie, archevêque de Perga *in partibus*. Au mois de mars 1875, il fut promu grand-croix de la Légion d'honneur. Après le vote de la loi cléricale sur l'enseignement supérieur, l'archevêque de Bordeaux songea à fonder une université catholique dans le Sud-Ouest et émit l'idée d'en établir une à Poitiers (août 1875). Dans un discours qu'il prononça au mois d'août de l'année suivante au congrès des œuvres catholiques, le cardinal Donnet appela M. de Mun un nouveau Judas Machabée et fit cette déclaration « qu'il faut être aveuglément, absolument soumis au pape, et que quiconque n'est pas entièrement avec le pape est contre le pape. » Ce prélat a publié un recueil de ses *Instructions pastorales, lettres et discours* sur les principaux objets de la sollicitude pastorale (1867-1876, 10 vol. in-8°).

* **DONTREIX**, bourg de France (Creuse), cant. et à 7 kilom. d'Auzances, arrond. et à 18 kilom. N.-E. d'Aubusson; pop. agégl., 301 hab. — pop. tot., 2,261 hab.

DONUS s. m. (do-nus). Entom. Syn. de PHYXONOME.

DONYSE, petite île de la Méditerranée, près de l'île de Rhodes. C'est là que Bacchus transporta Ariane pour la soustraire aux poursuites de Minos.

* **DONZENAC**, petite ville de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Brive; pop. agégl., 1,575 hab. — pop. tot., 3,109 hab. Restes de remparts du XIVe siècle.

* **DONZY**, petite ville de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Cosne, au confluent de la Talvanne et du Mohain; pop. agégl., 2,415 hab. — pop. tot., 3,804 hab. Tanneries, fabrique de toiles et verreries. C'était autrefois une petite place défendue par des murailles et un château fort.

Dora, comédie en cinq actes, en prose, de M. Victorien Sardou (théâtre du Vaudeville, janvier 1877). La pièce devait d'abord s'appeler les *Espionnes*, titre qui avait le tort de trop promettre, mais qui était été le meilleur, en ce qu'il indiquait le sujet. Le premier acte se passe à Nice, et l'on y fait connaissance avec deux honnêtes aventurières, la marquise de Rio-Zarès et sa fille Dora, arrivées avec peu d'argent, des malles légères et pas de crédit. La gêne commence à se faire sentir, et la marquise appréhende le moment où l'hôtelier, voyant toujours apparaître les mêmes toilettes, croira prudent d'apporter sa note. Dora est fort jolie, et un riche mariage redorerait un peu son blason; mais, de la foule d'adorateurs qui font cortège à la belle, partout où elle se montre, en est-il un seul qui vienne là pour le bon motif? Elle serait en peine de l'affirmer. Ils sont là une beauté douzaine, dont les plus marquants sont : Stramir, un opulent étranger; André Maurillac, un Français, officier de marine, et Tekly, journaliste hongrois, et pas un ne s'est encore déclaré. Un intrigant politique, le baron Van Kraft, dont l'industrie consiste à entretenir un personnel d'espions et d'espionnes pour le compte d'un gouvernement étranger, rôde autour de la mère et de la fille, espérant que la gêne les lui livrera toutes deux, ou l'une ou l'autre. Il propose à la marquise la rédaction, moyennant 1,000 francs par mois, d'un courrier de mode et de littérature, où elle pourra glisser à l'occasion un peu de politique. La marquise accepte, mais, au lieu d'attant plus qu'un des prétendants de sa fille, le riche Stramir, vient de se déclarer : il a proposé à la belle enfant de devenir sa maîtresse. Dora, restée honnête dans cette vie de bohème, a chassé l'impudent. Mais tout espoir de mariage est évanoui, et les 1,000 francs de Van Kraft vont devoir aussi servir à payer la note. Tout ce premier acte constitue une lumineuse exposition. Au second acte, la scène est à Versailles; on y assiste, dans le salon de la princesse Ratiatiani, à des conciliabules politiques très-amusants. La princesse, véritable mouche du coche, s'imagine faire marcher à son gré le ministère parlementaire; elle travaille en ce moment à faire accepter par l'Assemblée un amendement qui fera la fortune de Dora et de sa mère; mais l'amendement est rejeté. Tekly saisit cette occasion pour enregimenter Dora, car c'est là qu'il veut en venir; la marquise n'écrit que des bavanardages sans valeur, et Dora sertit, avec sa beauté, un appât bien plus puissant. Celle-ci ne devine pas trop ce que l'on veut d'elle, car Van Kraft, en vrai diplomate, ne parle qu'à mots couverts et inintelligibles; elle va accepter, lorsque Maurillac la sauve de l'infamie; de plus en plus amoureux, il lui offre sa main et l'épouse. Il est riche, et tout semble fini par ce mariage; loin de là, la pièce ne fait que commencer, et voici le moment où l'action, jusqu'ici indécise, va s'accentuer plus fermement.

Parmi les espionnes enrôlées par Van Kraft brille au premier rang la comtesse Zicka, dangereuse intrigante qui sait jouer les yeux sur Maurillac et voulait en faire un son mari ou son amant. Maurillac lui est enlevé; il faut qu'elle se venge. Le jour même des noces, la vipère s'introduit chez le marquise, dont le bavardage, sous le coup de ce mariage inespéré, est en recrudescence et qui balance quelques mots de trop un trousseau de clefs. La comtesse, avertie par Van Kraft, escamote fort habilement une des clefs, ouvre un secrétaire et s'empare de papiers politiques que Maurillac s'était chargé de porter en Italie et de diverses autres pièces compromettantes pour le Hongrois Tekly. Elle les glisse non moins adroitement dans une lettre ouverte, écrite par Dora à Van Kraft, et dispose les choses de manière à faire retomber la trahison sur la jeune femme. La mine si bien préparée ne tarde pas à éclater. C'est Tekly qui y met le feu. Venu pour féliciter Maurillac sur son mariage, il n'a pas même pris la peine de savoir avec qui son ami s'est marié et il lui parle, sur le ton du plus profond mépris, de ces deux aventurières espagnoles qu'ils ont autrefois connues à Nice. Maurillac veut le faire expliquer, mais Dora survient. Tekly voit sa méprise, s'excuse et veut se retirer; Maurillac ne le lâche pas, il faut qu'il ait son explication ou que Tekly se batte avec lui. Tekly, en l'absence de Dora, commence à dire ce qu'il sait; Maurillac ouvre son secrétaire : il est vide, plus de pièces diplomatiques! Les preuves contre Dora semblent accablantes; heureusement, un député, Favrolle, qui joue dans la pièce le rôle d'homme sage, conjure Maurillac qu'il n'éclate pas, qu'il fasse un éclat : peut-être ne faut-il accuser que cette folle de marquise. Une explication avec Dora suffirait pour que tout s'éclaircisse, mais on n'est qu'au troisième acte et M. Sardou ne voulait pas finir si vite, il lui fallait encore deux actes. Au premier mot du soupçon qui pèse sur elle, Dora s'emporte, menace de se jeter par la fenêtre, et il y a nécessité absolue de se passer d'elle pour que tout s'éclaircisse. C'est là le point faible de la pièce. Enfin, après toutes sortes d'épisodes, d'enquêtes dirigées en tous sens, Favrolle, qui a le nez fin, se trouve conduit sur la piste. La comtesse Zicka se sert d'un parfum particulier et s'en enfermait le riche dépôt confié à sa garde. Il a été nommé, en 1872, officier de l'instruction publique. On doit à M. Dorange des ouvrages suivants : *Cours de dessin linéaire* (1840); *Cours d'arithmétique pratique* (1843, in-18); *Atlas universel de géographie ancienne et moderne comparée* (1853, in-4°); *Résumé biographique et chronologique de l'histoire générale* (1854, in-18); *Notice sur l'abbaye royale de Saint-Martin de Marmoutier-les-Tours* (1868), etc. On lui doit encore des articles publiés dans les *Notes and Queries*, l'*Universal Catalogue of books on art*, publications éditées à Londres; le *Giornale delle biblioteche*, de Gênes, etc. Enfin, il a dressé un *Catalogue raisonné* de la bibliothèque de Tours, qui n'a pas encore été publié. — Son fils, M. Auguste-Charles-Edmond DORANGE, né à Tours en 1844, s'est adonné à l'enseignement des langues étrangères. On lui doit : *Traité des rues de Tours* (1870); *Practical method of the french language* (1871), etc.

* **DORA D'ISTRIA** (Hélène GHIKA, princesse KOURZOFF-MASSALSKY, connue sous le nom de), femme de lettres roumaine. — Cette femme éminente, dont l'activité intellectuelle semble inépuisable, a publié pendant ces dernières années un grand nombre d'études et de travaux divers, écrits dans diverses langues et qui ont paru soit en volumes, soit dans des recueils littéraires de l'Europe et de l'Amérique, de l'Occident et de l'Orient. Comme nous ne saurions donner ici une nomenclature de toutes ces études, nous nous bornerons à citer les principaux recueils dans lesquels elles se trouvent disséminées : la *Revue des Deux-Mondes*, depuis 1858; l'*Illustration*, de Paris; la *Revue suisse*; la *Nouvelle Pandore*, d'Athènes; l'*Antiquitas hellénique*; le *Spectateur d'Orient*, revue française publiée à Athènes; les *Actes de la Société archéologique*, d'Athènes; le *Neologos*, de Constantinople; les *Actes du Syllogos*, de Constantinople; le *Mentor grec*, de Smyrne; l'*Omiros*, de Smyrne; la *Revista contemporanea*, de Trieste; la *Donna illustrata*, de Turin; l'*Illustrazione*, de Milan; la *Revista oriental*, de Florence; la *Revista Europea*, de Florence; la *Nuova Antologia*, de Florence; la *Revista Partenopea*, de Naples; l'*Amico*, de Modène; l'*Americano*, de Paris; la *Revue internationale*, de Vienne; la *Revue internationale*, de New-York; les *Actes de l'Institut archéologique*, de Buenos-Ayres, et divers journaux de l'Orient et de l'Occident. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons, outre ceux que nous avons déjà cités : *Au bord des Méditerranéennes* (Genève, 1861), recueil de nouvelles; les *Etudes vidiennes dans la haute Italie* (1872), traduit en italien; *Vogli* (1872); *Gli Albanesi in Rumenia. Istoria dei principi Ghika* (1873), traduit en italien par le commandeur Cecchetti; les *Epopées asiatiques* (1871-1875), études extrêmement remarquables, qui ont paru dans la *Nuova Antologia*; *The Orthodox Church* (New-York, 1874); *French literature under the first empire* (New-York, 1875); la *Poésie des Ottomans* (Paris, 1877), etc. Une traduction en langue roumaine des *Œuvres de Dora d'Istria* est en cours de publication; le 3e volume a paru en mai 1877. Mme Dora d'Istria a pris une part active au réveil de la vie intellectuelle parmi les Albanais. Dans plusieurs de ses écrits, elle se montre l'adversaire déclaré de la guerre, qu'elle considère, à juste titre, ainsi que la condition humiliante des femmes chez plusieurs peuples, comme un reste de la vieille barbarie, faisant obstacle au progrès, démoralisant les vainqueurs tout en ruinant les vaincus, et qui n'a plus d'autres partisans sincères que les champions du despotisme et de la théocratie. Ses études sur la *Poésie populaire des Magyars*, sur les *Nationalités de la Péninsule orientale d'après les chants populaires*, sur les *Epopées asiatiques*, etc., ont vivement attiré l'attention du monde lettré et n'ont fait qu'accroître sa réputation. Mme Dora d'Istria fait partie d'un nombre considérable de sociétés savantes et littéraires. Elle est membre d'honneur de presque toutes les Académies italiennes, de la Société d'archéologie, du Parnasse, du Syllogos d'Athènes, de l'Omiros de Smyrne, de l'Académie de Barcelone, de la Minerva de Trieste, de la Société de géographie de Paris, de la Société des sciences sociales de New-York, de l'Institut des antiquités de Buenos-Ayres, du Syllogos de Constantinople, etc. Elle est vice-présidente d'honneur de la Société des dames grecques pour l'éducation des femmes, dont la reine de Grèce est présidente. M. Cecchetti a publié sur Mme Dora d'Istria une intéressante étude intitulée : *Di alcune opere della principessa Dora d'Istria* (Venise, 1863, in-4°), et réédité avec des additions en 1873.

DORANGE (Augustin-Jean), écrivain français, né à Laval en 1816. Il entra à dix-neuf ans dans l'enseignement, comme professeur au collège de Lorient, puis il se rendit à Tours, où il commença, en 1837, à mêler en pratique l'enseignement mutuel, dans des cours qu'il fit aux adultes de l'Ecole municipale. Quelques années plus tard, en 1849, il devint chef d'institution dans cette ville et, en 1859, il fut nommé conservateur de la bibliothèque. Lors de la guerre de 1870, lorsque les Allemands s'avancèrent vers Tours, M. Dorange transporta à Biarritz 2,000 manuscrits et les éditions les plus précieuses qu'il renfermait le riche dépôt confié à sa garde. Il a été nommé, en 1872, officier de l'instruction publique. On doit à M. Dorange des ouvrages suivants : *Cours de dessin linéaire* (1840); *Cours d'arithmétique pratique* (1843, in-18); *Atlas universel de géographie ancienne et moderne comparée* (1853, in-4°); *Résumé biographique et chronologique de l'histoire générale* (1854, in-18); *Notice sur l'abbaye royale de Saint-Martin de Marmoutier-les-Tours* (1868), etc. On lui doit encore des articles publiés dans les *Notes and Queries*, l'*Universal Catalogue of books on art*, publications éditées à Londres; le *Giornale delle biblioteche*, de Gênes, etc. Enfin, il a dressé un *Catalogue raisonné* de la bibliothèque de Tours, qui n'a pas encore été publié. — Son fils, M. Auguste-Charles-Edmond DORANGE, né à Tours en 1844, s'est adonné à l'enseignement des langues étrangères. On lui doit : *Traité des rues de Tours* (1870); *Practical method of the french language* (1871), etc.

DORANITE s. f. (do-ra-ni-te). Minér. Variété de chabasie.

* **DORAT** (LE), ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Bellac, sur la Semure; pop. agégl., 1,918 hab. — pop. tot., 2,847 hab. « Le Dorat, dit M. Adjante et, à partir de 1572, le siège principal de la sénéchaussée de la basse Marche. Pendant le XVIe siècle, elle prit, en même temps que Bellac, le titre de capitale de cette province. Le mur d'enceinte de la ville, bâti par l'abbé Guillaume Lhermite (1429) au moment du suprême effort de la France contre les Anglais, servit de convocation pour les élections municipales. Les suprêmes efforts qu'il avait faits pour la défense restèrent sans résultat, et il eut la douleur d'être chargé, avec M. Jules Favre, d'entrer en négociation avec M. de Bismarck au sujet de la capitulation de Paris. Le 18e février 1871, il fut chargé par intérim du ministère de l'instruction publique et, le lendemain, au même titre, du ministère du commerce. Le 8 février, il fut élu député à l'Assemblée nationale, dans la Seine, par 128,480 voix et, dans la Loire, par 70,508 voix. Il opta pour ce dernier département et donna sa démission du ministère en même temps que ses collègues de la Défense nationale. Les désastres de la France, causés par l'ineptie du gouvernement impérial, poussèrent à Dorian cup terrible dont il ne devait pas se relever. Ce grand citoyen, et cet homme si profondément convaincu, si modeste et si bon, ne fit presque plus parler de lui. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, avec laquelle il vota constamment. Il se prononça contre la paix, l'abrogation des lois d'exil qui frappaient les Bourbons, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, la dissolution, le traité douanier, et s'éteignit au mois d'avril 1873, avant que la coalition monarchique eût renversé M. Thiers dans l'espoir de donner le coup de grâce à la République. Une souscription fut ouverte pour lui ériger un monument dans le cimetière de l'Est. Ce monument, exécuté d'après les plans de l'architecte Léon Dupuy, est surmonté d'une statue en bronze, du sculpteur Aimé Millet.

DORIÈNE s. f. (do-ri-è-ne). Bot. Syn. de CYMINOSMA.

* **DORIS** s. f. (do-riss — nom mythol.). Astron. Petite planète télescopique découverte par M. Goldschmidt en 1857. Sa distance moyenne au soleil est 3,111 en prenant pour unité celle de la terre, et la durée de sa révolution sidérale est de 2,002 jours. Son orbite est inclinée de 6° 29′ 28″ sur le plan de l'écliptique.

DORKING (dor-kingh). Adjectiv. Se dit d'une race de poules et de coqs qui se distingue par un doigt supplémentaire.

* **DORKING**, ville d'Angleterre (Surrey); 5,419 hab.

* **DORMANS**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. O. d'Epernay, sur la rive gauche de la Marne; pop. agégl., 1,344 hab. — pop. total, 2,026 hab. Tuileries, poteries, filatures de coton.

* **DORMEUR** s. m. — Crust. Petit crabe qui se tient immobile dans des trous où l'on cherche à le prendre.

* **DORMEUSE** s. f. — Boucle d'oreille formée d'une perle ou d'un diamant, monté sur un pivot et tenu par un écrou sur le côté extérieur de l'oreille.

DORMOIR s. m. (dor-moir — rad. *dormir*). Lieu où il y a de l'ombre et de l'eau, où les troupeaux peuvent dormir ou se reposer au frais.

* **DORNACH**, ancienne petite ville de France (Haut-Rhin). — Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, elle fait partie aujourd'hui de l'Alsace-Lorraine (cercle de Mulhouse); 3,981 hab.

DORNE s. f. (dor-ne). Nom que les femmes de l'Aunis donnent à leur tablier.

* **DORNES**, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Nevers; pop. agégl., 483 hab. — pop. total, 1,795 hab.

DORNÈS (Auguste), homme politique français, né à Lyon en 1799 mort à Paris le 20 juillet 1848. Il était fils du général Dornès, qui mourut à Wilna pendant la retraite de Russie (1812). Auguste Dornès étudia le droit et exerça la profession d'avocat à Metz, où habitait sa famille. Profondément attaché aux idées démocratiques, il fit une vive opposition au gouvernement de la Restauration. Nommé secrétaire général de la préfecture de la Moselle après la révolution de 1830, il de tardo pas à se mettre en opposition avec les fonctions pour rentrer dans l'opposition (1831). Quatre ans plus tard, il vint se fixer à Paris et devint un des rédacteurs du *National*, journal républicain, auquel il ne cessa de collaborer jusqu'à la fin de sa vie. Ses articles se faisaient remarquer par une verve incisive, légèrement acerbe, et par une logique froide et impitoyable. Après le renversement de la monarchie de Juillet, Dornès fut élu dans le département de la Moselle représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Il y vota avec les républicains de la nuance du *National*. Lors de la terrible insurrection de juin, Dornès voulut aller porter des paroles de conciliation à travers les barricades. Atteint d'une balle, il fut transporté mourant chez lui. Cependant il trouva encore assez de force pour adresser aux journaux une lettre dans laquelle il appelait la clémence sur ceux qui l'avaient frappé et la pitié sur leurs familles. Dans le délire de sa dernière heure, on l'entendit prononcer ces mots : « Cessez une lutte fratricide, la République vous ouvrira ses bras. » Ses obsèques furent célébrées avec pompe; sur sa tombe, au cimetière Montparnasse, à Paris, on a posé un bloc de grès de Fontainebleau, sur lequel se trouve sculpté son médaillon, avec ces mots : *Mort pour la République*.

* **DORPAT** ou **DERPT**, ville de Russie; 21,000 hab.

DORSANÈS ou **DOSANE**, l'Hercule indien, selon Mégasthène.

* **DORSAY** s. m. — Sorte de voiture de mode anglaise.

DORSET s. m. (dor-sè). Nom donné à une race ovine, originaire du comté de Dorset, en Angleterre, et remarquable par sa précocité, sa fécondité et l'aptitude des femelles à donner du lait.

DORSÈS, un de ceux qui se déclarèrent en faveur de Persée à la cour de Céphée. Il fut tué par Alcyonée.

* **DORYLE** s. m. — Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mutillides, type de la tribu des dorylites, comprenant quelques espèces africaines.

* **DORYPHORE** s. f. ou **DORYPHORA** s. m. — **Encycl.** L'insecte connu sous le nom de *doryphore*, en latin *doryphora decemlineata*, est un ennemi redoutable de la pomme de terre. Il n'adhère pas très-fortement aux tiges de la pomme de terre; un léger coup de canne suffit pour le jeter à terre; mais il a traversé des fleuves et des lacs, et, si grande que soit la distance qui sépare l'ancien continent du nouveau monde, on peut craindre que le jour ne le ramène la franchise à bord des nombreux navires qui font le trajet. Originaire des montagnes Rocheuses, où il se nourrissait sur une variété sauvage de notre solanée, cet insecte avait fait en 1861 sa première apparition dans l'Iowa; en 1865, il dévastait le Missouri et l'Illinois; ses ravages prirent de moyen de plus en plus rapides, en 1870 il était installé dans l'Indiana, l'Ohio, la Pensylvanie, l'Etat de New-York, le Massachusetts, pour arriver bientôt aux bords de l'Atlantique, ayant ainsi accompli en onze années un trajet total de 1,700 milles. Jamais fléau ne fut mieux caractérisé; il a le don de fécondité, effroyable chez les malfaisants; il fait trois pontes par an, chacune de 700 à 1,200 œufs; les évolutions des larves qui en proviennent sont tellement courtes, que l'insecte est parfait et en état d'engendrer lui-même au bout de cinquante jours. De plus, il a l'instinct migrateur de tous les êtres doués de ces facultés de multiplication prodigieuse; il essaime par légions de plusieurs milliers d'individus, et enfin il ne redoute pas plus les froids intenses que les grandes chaleurs. Tout champ de pommes de terre abordé par les *doryphores* était un champ perdu. Il suffisait de quelques jours pour que feuilles et tiges fussent rongées, et la récolte disparaissait avec la vie végétale.

Ces nouvelles excitèrent nécessairement une vive émotion dans le monde agricole, déjà si troublé par l'invasion d'un premier émigrant américain, et le danger parut assez considérable pour nécessiter l'interdiction des importations de pommes de terre des Etats-Unis. Un des derniers numéros du *Journal d'agriculture pratique* nous apprend que malheureusement toutes les précautions prises ont été vaines : le terrible insecte a fait en Europe sa première apparition. D'après la *Gazette du Weser*, un *doryphora decemlineata* vivant a été trouvé à Brême dans un sac de maïs importé par un vapeur de New-York. Le *doryphora decemlineata* n'est pas connu depuis longtemps. Il était découvert et décrit seulement en 1824 par deux entomologistes qui exploraient la base des montagnes Rocheuses.

L'insecte se contentait alors d'une vie modeste. Les feuilles d'une pomme de terre sauvage suffisaient amplement à sa nourriture. Ces pommes de terre étaient rares et rare aussi l'insecte. Mais les progrès de la culture ayant porté tout près des végétaux qu'il fréquentait des pommes de terre amélorées par les soins de l'homme, il les trouva plus succulentes, abandonna son ancien genre de vie, et se mit à se multiplier d'une façon surprenante et en même temps à cheminer vers l'Orient.

Quant aux dommages qu'amène avec lui le *doryphora decemlineata*, il est assez difficile de les évaluer avec précision. Mais les appréciations suivantes de M. B.-D. Walsh, le plus éminent des entomologistes américains, permettent de se faire une idée des dégâts que fait cette nouvelle peste américaine.

Avant l'apparition de cet insecte, dit ce savant, une acre de terrain bien cultivé produisait cent dix boisseaux de pommes de terre; en 1870, la production n'était plus que de quatre-vingts boisseaux par acre, et même en 1872 elle était tombée encore plus bas. Evidemment l'insecte est pour quelque chose dans une diminution aussi marquée de la production.

Il y a là un danger, un véritable fléau qui nous menace, et on ne sait pas encore comment l'éloigner de nous et comment détruire l'insecte qui se multiplie avec une si effrayante fécondité.

Ce n'est pas cependant qu'il n'ait une nuée d'ennemis acharnés à sa perte. Les coccinelles, ou bêtes à bon Dieu, se font un régal de ses œufs, qu'elles trouvent un manger des plus délicats. La cicindèle de Virginie, dont la férocité et la voracité sont au delà de toute expression, fond sur lui comme sur une proie succulente toutes les fois et partout où elle peut l'atteindre. Une guêpe, un taon font de même et le poursuivent sans merci. Enfin, un autre petit insecte, que les savants nomment la *lydelle de la doryphore*, agit d'une autre sorte, mais qui n'en est pas moins funeste pour lui. La femelle pond un œuf sur la tête de la *doryphore*. De cet œuf sort une larve qui, pénétrant dans le corps de l'insecte par le défaut du thorax ou du protothorax, vit à ses dépens et le dévore vivant tout entier.

DOSIMÉTRIE s. f. (do-zi-mé-trî — gr. *dosis*, dose; *metron*, mesure). Pharm. Mesure des doses.

DOSIMÉTRIQUE adj. (do-zi-mé-tri-ke — rad. *dosimétrie*). Pharm. Qui concerne la dosimétrie, qui sert à mesurer les doses.

DOSSEAU s. m. (do-so). Première planche sciée sur un tronc d'arbre, et qui est convexe par l'une de ses faces.

Dossier (les) des pèlerinages, par Paul Parfait (1877, 1 vol.). Austère et simple à ses débuts, le catholicisme a accru d'âge en âge son bagage de superstitions; aujourd'hui le surnaturel nous déborde.

Et que temps fut jamais plus fertile en miracles?

Jamais le culte des fétiches n'avait été poussé si loin que de nos jours. Où s'arrêtera cette marée montante? Les croyances les plus absurdes ont cours auprès de certains esprits. Pour mettre en garde les gens de bonne foi contre le fétichisme le plus grossier, M. Paul Parfait a entrepris de dresser le bilan du cléricalisme. Il a ouvert sa première campagne à travers les ténèbres de la superstition en publiant un volume ayant pour titre l'*Arsenal de la dévotion*, œuvre qui eut un grand retentissement. L'auteur n'a pas voulu s'arrêter à cette première étape; le *Dossier des pèlerinages* forme le complément de l'arsenal de qu'il a entreprise, et dont tous les esprits sérieux, qui tiennent à séparer d'un grossier fétichisme la religion dans laquelle ils placent un espoir de régénération morale, ne peuvent que lui savoir gré.

M. Paul Parfait écrit sans passion, et son arme de combat n'est autre que la logique implacable des faits. Il s'est contenté de laisser parler eux-mêmes les auteurs orthodoxes auxquels il s'est reporté et qu'il cite textuellement. Son œuvre a ainsi le mérite particulier de nous montrer les ultramontains peints par eux-mêmes.

L'auteur s'élève contre l'éducation cléricale, qu'il a bien soin de distinguer de l'éducation religieuse, « n'oubliant pas, dit-il, que derrière ces pratiques du fanatisme qui nous reportent à la barbarie des premiers âges se dresse la grande et sereine religion du Christ. »

Comme bien on le pense, le dossier des pèlerinages est volumineux, aussi M. Paul Parfait s'est-il borné à choisir dans tout ce fatras les faits les plus étranges, à nous donner le *dessus du panier*. Au début de son ouvrage, l'auteur nous explique comment se fonde un sanctuaire privilégié, et divise en deux classes distinctes tous les centres de piété : « Les uns, ceux que j'appellerai les *sanctuaires naturels*, nés des besoins d'une localité, se sont élevés sans bruit, par la seule force des choses nécessaires, pour répondre aux inspirations d'un groupe d'individus. C'est l'humble clocher, se dressant, en même temps que la maison de ville et la maison de justice, en même temps que la bibliothèque et l'école, partout où se développe un nouveau centre d'activité humaine. »

L'auteur, qui est un croyant, mais un croyant éclairé, un partisan du libre examen, s'incline devant ces *demeures de paix*.

Quant aux autres sanctuaires, qu'il appelle les *sanctuaires factices*, « leur trait distinctif est de répondre beaucoup moins aux besoins du public qu'aux besoins de leurs fondateurs

ou de leurs gérants. Ce sont des enfants du hasard, nés de l'occasion et servis par elle. On ne saurait mieux les comparer qu'à ces plantes parasites qu'un peu d'humidité fait éclore, et qui, envahissantes de leur nature, accapareraient tout le sol, si l'on n'y prenait garde. Tant pis pour l'humble fleurette qui poussait sur leur chemin; elle sera bientôt étouffée. Ainsi de la pauvre petite église locale, partout où s'élève un de ces temples tapageurs. Foin du sanctuaire ignoré, place au sanctuaire qui fera parler de lui! C'est une œuvre de superfétation, qu'importe! elle n'a d'autre utilité sensible que d'enrichir telle ou telle congrégation, bravo! Et pour elle la réclame embouche toutes ses trompettes, pour elle le saint-siége ouvre l'inépuisable trésor de ses faveurs. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les sanctuaires beaucoup trop connus de Notre-Dame de la Salette et de Notre-Dame de Lourdes; mais il est d'autres lieux moins tapageurs, où la superstition a dressé des autels, le sanctuaire de Séez, par exemple. Une des publications les plus curieuses à consulter est le bulletin par l'intermédiaire duquel l'administration du petit séminaire de Séez porte périodiquement à la connaissance du public les grâces obtenues dans son sanctuaire. « D'innombrables faveurs s'y ajoutent sans cesse, remarque M. Paul Parfait, les unes au bout des autres, numérotées de chiffres accablants, comme dans les prospectus de la délicieuse révalescière, et rédigées le plus souvent dans ce style :

« 3,608. Les deux petites filles que je vous recommandais le 2 octobre, en vous envoyant une offrande de 10 francs, et qui étaient alors à toute extrémité, sont aujourd'hui parfaitement guéries. »

« ... Si la maladie fait un peu de résistance, il paraît bon de réitérer son envoi :

« Je vous fais parvenir un second envoi que demander la guérison de Mme P..., dont la maladie est un squirre dans l'estomac. Depuis le premier envoi, elle va mieux. » (6e bull.)

« Quelques habiles ne financent qu'après avoir été satisfaits :

« Je vous fais passer 1 franc en timbres-poste que j'ai promis si ma nièce guérissait promptement. » (10e bull.)

« Je vous ferai passer, par la première occasion, 10 francs venant de cette dame qui promet de donner 200 francs si son fils lui est conservé. » (7e bull.)

« A peine avais-je reçu votre cinquième compte rendu, que je me dis : « Je donnerai » vingt sous, et, si Blanche guérit, j'enverrai » davantage... A peine avais-je formé mon » vœu, que l'amélioration s'est fait sentir. » (6e bull.)

» Une autre correspondante écrit avec une douce confiance :

« Monsieur, je vous envoie cinq timbres-poste, parce que j'espère que la sainte Vierge m'en récompensera en attirant sur moi la bénédiction du ciel. » (3e bull.)

« La bénédiction du ciel contre cinq timbres-poste, ce n'est pas cher! Et la correspondante espère que le marché sera ratifié là-haut! »

Pour capter le suffrage des bonnes populations rurales et des citadins naïfs, il était nécessaire de créer des saints ou des saintes spécialistes. C'est ainsi qu'il n'est presque pas de région qui n'ait sa Notre-Dame ou son saint protecteur des récoltes. « Généralement, dit M. Paul Parfait, les statues ou les châsses des saints protecteurs sont promenées en solennité pour faire changer le temps. A ceux-ci on demande le soleil, à ceux-là la pluie. Le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, richement pourvu, possède à la fois dans une de ses chapelles la châsse de saint Taurin, recommandée contre les temps secs, et celle de saint Piat, infaillible contre les temps humides. »

Du reste, les saints spécialistes sont nombreux. Il en existe pour tous les goûts, pour tous les besoins, pour toutes les infirmités.

Certains saints nous protégent contre les orages. Sainte Barbe marche à leur tête :

Du côté de la *barbe* est la toute-puissance!

Nommons aussi Notre-Dame du Crocq, dans le diocèse de Limoges. A son sujet on écrit au journal le *Pèlerin :*

« Nous devons dire que, si nous avons fait quelque chose pour l'honneur de notre bonne Mère, elle nous a bien payés; car les orages ont dévasté autour de nous des paroisses, des cantons même entiers, et la paroisse et le canton de Crocq n'ont pas eu un grain de grêle, mais des pluies bienfaisantes et réparatrices. »

Toujours la théorie du chacun pour soi!

Dans le diocèse de Tarbes, on invoque saint Exupère contre la grêle.

Dans plusieurs endroits, saint Urbain fait prospérer la vigne.

Et, suivant M. Paul Parfait, « contre le phylloxéra, peut-être les viticulteurs pourraient-ils s'adresser également avec confiance à saint Magnus, car on invoque ce saint pour obtenir la destruction des vers, des chenilles et de tous les insectes et animaux nuisibles aux moissons, aux arbres et aux prés. »

On compte une foule de saints qui protégent le bétail. Pour faire cesser les épizooties, on recourt à saint Saturnin dans l'Artois, à saint Siméon dans l'Orne, à saint Sébastien dans l'Anjou, à saint Guérin dans la Savoie, à saint Viame dans le Limousin.

Les chevaux ont saint Eloi pour patron et les vaches sont protégées, en Bretagne, par saint Corneille, et, dans le Nord, par sainte Brigitte.

Quant à saint Ours, M. Paul Parfait nous apprend qu'il a une spécialité bien délicate. « On recourt à lui pour demander en faveur des enfants morts sans baptême un *petit retour à la vie*, le temps seulement de les entendre crier sous l'aspersion sainte et d'offrir des dragées au curé. »

Les femmes enceintes peuvent recourir à toute une série de sanctuaires. « Il est à remarquer qu'il y a bien plus de saints que de saintes à qui les femmes ont recours dans la période délicate de l'accouchement. Encore parmi les rares saintes en question figure-t-il une vierge à barbe, sainte Livrade, qui a plusieurs chapelles dans le midi de la France. »

Cette sainte est une sainte assez problématique à laquelle le ciel aurait envoyé subitement une longue barbe pour l'aider à conserver sa virginité. Ceci réclame une explication, que nous donne M. Paul Parfait : « Livrade, fille, dit-on, d'un roi maî servi par le dieu des batailles, fut offerte comme gage de paix par le monarque battu à son vainqueur. La jeune fille, frémissant à l'idée du mariage qui va s'accomplir, supplie le ciel de lui venir en aide. Le ciel a entendu sa voix. Une barbe de sapeur garnit tout à coup son doux menton. Stupeur du prétendu. « Tout est rompu, beau-père! » Sur ce, fureur du chef de famille, qui, ne trouvant plus d'autre moyen de se débarrasser de sa fille, la fait crucifier. Que ne se mettait-il en quête d'une pâte épilatoire! »

Les femmes enceintes peuvent également invoquer avec succès saint Udault. Sa protection intervient victorieusement dans les accouchements difficiles, lorsqu'on le prie avec ferveur.

Dans la vallée d'Aoste, à la collégiale de Saint-Ours, on présente un calice aux femmes dont l'accouchement laborieux expose la vie de la mère et celle de l'enfant.

Contre la stérilité, les livres pieux nous recommandent saint André de Bethsalde et sainte Colette.

Voulez-vous avoir un garçon, adressez-vous à sainte Félicie. « Comme sainte Félicie n'eut que des garçons, disent les *Petits Bollandistes*, on l'invoque pour en obtenir. »

A la cathédrale de Saint-Flour, on guérit les maux d'oreilles.

A la chapelle de Saint-Mériadec, près de Pontivy, on sonne sur la tête des sourds une cloche conique en cuivre qu'on croit avoir appartenu au saint.

Sainte Apolline guérit les maux de dents.

« Pour les maux de gorge, dit M. Paul Parfait, la palme revient à saint Blaise. La coutume existe à Metz, de temps immémorial, de bénir, le jour de la fête du saint, des pains dits *pains de saint Blaise*, qu'on serre soigneusement chez soi. A Rome, le même jour, on ont, dans plusieurs églises, la gorge des fidèles avec l'huile bénite de saint Blaise.

Les cierges de saint Blaise sont plus généralement adoptés. Dans certaines localités, on fait bénir deux cierges le jour de la Chandeleur, qui est la veille de la fête du saint; ceux qui veulent être délivrés de leurs maux de gorge, pour lesquels on l'invoque spécialement, s'approchent du prêtre, qui tient à la main les deux cierges bénits la veille, les approche du cou des malades et prie sur eux en invoquant le saint. C'est par assimilation des maladies qu'on lui recommande l'espèce porcine, très-sujette à l'esquinancie. Grand merci du rapprochement. Dans le Limousin, c'est saint Goussaud qu'on invoque de préférence contre l'esquinancie. Contre le mal de rate, la même région adresse ses vœux à saint Phallier. Dans la Touraine et le Morvan, saint Brice préside à la guérison des maux de ventre. En Normandie, on invoque avec succès saint Maio contre l'hydropisie. C'est saint Eutrope qu'à Saintes on invoque dans le même cas... Comment taire que nous avons jusqu'à un saint contre le coryza, saint Maur, et un saint contre les hernies et la pierre, saint Florent? J'allais oublier saint Druon, dont l'oraison est ainsi conçue : « Dieu » éternel, faites, par l'entremise de saint » Druon, que nous soyons préservés ou gué- » ris de la pierre, gravelle, rupture et autres » accidents corporels. »

Les maladies de peau, la gale, la lèpre, les ulcères sont guéris par sainte Reine ou par sainte Radegonde; mais saint Brandan leur fait une rude concurrence à Avignon.

« Le curé de Notre-Dame d'Aynes, à Avignon, fait savoir à Mgr Guérin que saint Brandan, dont il a la joie de posséder un os *assez considérable*, obtient la guérison « de » toute espèce de maladies cutanées, mais » principalement du mal que le paysan dési- » gne sous le nom de *mal de saint Brandan.* »

Avez-vous perdu un objet, vous a-t-on dérobé quelque chose, adressez-vous à saint Antoine de Padoue, qui se charge de retrouver les objets perdus ou volés.

« Tandis que, selon les régions, nous voyons des saints différents invoqués dans un même but, il n'est pas moins curieux de trouver, d'autre part, le même saint changeant de spécialité à mesure qu'il change de pays. Ainsi de saint Firmin, qu'on vient implorer en pèlerinage à Tully (Somme), pour se préserver des clous; à Saint-Pierre-du-Chastel (Eure), contre les picotements désignés sous le nom de fourmillière; à Morbecque (Nord), où l'on va boire de l'eau du puits de saint Firmin, pour se préserver de la fièvre, des crampes et des rhumatismes; à Cormeilles (Eure), pour faire marcher les enfants; à Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret), pour les douleurs en général; dans diverses églises de Normandie, contre les tremblements, etc.

« Peu de saints cumulent à eux seuls un aussi grand nombre de spécialités. Cependant, nous en voyons offrir leurs services aux fidèles pour des cas aussi originaux que variés.

« Tels : saint Jean Népomucène, qu'on invoque contre les inondations, pour le passage des ponts et des rivières, pour la bonne confession, contre les indiscrétions et la calomnie.

» Saint Marc, contre l'impénitence finale et la gale.

» Saint Benoît, contre les maléfices, les inflammations, les érévipèles, le poison, la pierre et la gravelle.

» Saint Bond, pour réunir les familles divisées, calmer les coliques et le mal de dents, et guérir les animaux.

» Sainte Gertrude, contre les rats et les souris, contre la folie, pour les chats, pour un bon gîte en voyage, contre la fièvre. »

Terminons cette nomenclature par saint Honoré et saint Gengoul : « saint Honoré, invoqué sous le nom de Gengoul, il s'agit de contracter mariage. A ceux qui ont oublié de l'invoquer, il reste le secours de saint Gengoul, spécialement invoqué, nous apprend Mgr Guérin, par les *mal mariés.* »

La dernière partie de l'ouvrage de M. Paul Parfait est une étude très-intéressante sur les pèlerinages dits pèlerinages nationaux.

La source de ces pèlerinages a été inspirée par sainte Philomène dans les circonstances suivantes : « Vers la fin de 1871, un prêtre de Saint-Gervais, qui attendait avec impatience « un sauveur, » se trouvait à Ars, lorsque lui vint l'idée d'un pèlerinage de Paris à la Salette, dans le but d'implorer de la Vierge « le salut de la France. » Il venait précisément de sortir d'embarras, et la délivrance du saint-père que, d'après une légende intéressée, il aimait à se représenter chargé de chaînes. Trop jeune, nous dit-on, pour prendre une initiative *à laquelle se refusait d'ailleurs sa modestie*, le prêtre en question communiqua son idée aux religieux augustins de l'Assomption, qui, ayant beaucoup de temps à perdre, s'empressèrent de la mettre à exécution. Quelques fidèles, rassolés avec une certaine peine, prirent, en février 1872, le chemin de la sainte montagne sur laquelle fut improvisé le *conseil général des pèlerinages*, sorte d'agence centrale qui dirige depuis cette époque le mouvement des pèlerins sur les routes de France et d'Italie. »

Mais, direz-vous, Philomène ne joue aucun rôle là-dedans. Détrompez-vous. « Remarquez, ajoute l'auteur du *Dossier des pèlerinages*, que le jeune prêtre avait eu son idée dans l'église d'Ars, où l'on conserve un fragment de la prétendue sainte. Le jeune prêtre ne doute pas que, si Napoléon III et de l'incurie de ses ministres. Il démontre aux plus obstinés partisans d'un régime à jamais maudit que le deuxième Empire a été entraîné par l'intérêt qui affaires commerciales, contre-signa successivement plusieurs décrets modificatifs des droits de douanes. Le département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ayant été reconstitué en 1853, M. Magne, appelé à le diriger jusqu'en 1855, abaissa les droits sur les houilles, les fontes, les fers, les aciers, les laines, les graines oléagineuses. Pour les fers et surtout pour les aciers, les réductions étaient fort importantes. Il admit temporairement en franchise toutes les matières premières destinées aux constructions navales, et remplaça par un droit de 10 pour 100 la prohibition qui, depuis 1793, atteignait les bâtiments de mer étrangers. A l'occasion de la cherté des subsistances, il décréta de notables dégrèvements ou même l'exemption complète à l'égard des bestiaux, des viandes fraîches et salées, des céréales, des vins, des spiritueux. D'autres réductions eurent pour objet les bois de teinture, les résineux exotiques et beaucoup d'articles nécessaires à notre industrie ou précieux alliant de fret pour notre marine. On avait ainsi donné à l'Utile facilité au commerce sans compromettre aucun intérêt. La consommation s'était élargie, les marchandises similaires des produits dont on avait abaissé les droits se maintenaient à des prix rémunérateurs; toutes les branches du travail avaient pris une activité remarquable. Néanmoins, le Corps législatif s'émut et demanda au gouvernement de n'avancer désormais dans la voie des réformes qu'avec une extrême circonspection. Cette manifestation eut lieu au commencement de 1856, à propos de l'homologation d'une partie des décrets dont nous venons de parler. M. Randoing, rapporteur du projet de loi, et M. le marquis d'Andelarre attaquèrent avec vivacité les tendances libre échangistes du gouvernement, et ce fut en quelque sorte sous le bénéfice de leurs remontrances que le Corps législatif se résigna à sanctionner les faits accomplis.

point de tomber dans les mains de pirates, il l'a avalée. Pour doter sa fille, il éprouve une grave difficulté dont M. Purgon le débarrasse en un tour de main. Cette dot était en effet bien mal placée, surtout dans un théâtre opéra-comique. La musique a été trouvée agréable et ingénieuse. On a applaudi un duo sur *la medicina.*

DOTO, nymphe de la mer, qui avait un temple à Gabalès, dans la Gaule.

DOUADACHATMA, un des noms du soleil chez les Indous.

* **DOUAI**, ville de France (Nord), ch.-l. d'arrond. et de 3 cant., à 33 kilom. S. de Lille, à 218 kilom. N.-E. de Paris par le chemin de fer du Nord, sur la Scarpe; pop. agglj, 18,341 hab. — pop. tot., 23,840. L'arrond. compte 6 cant., 66 comm., 116,180 hab.

* **DOUANE** s. f. — Législ. L'exposé historique qui a été fait de notre système douanier, dans le VIe volume du *Grand Dictionnaire* (p. 1142 et suiv.), s'arrête aux propositions de réforme dont l'Assemblée législative fut saisie au mois de juin 1851 et qui, défendues par MM. Sainte-Beuve et Hovyn de La Tranchère, furent combattues avec succès par MM. Thiers et de Limayrac. Depuis cette époque, des changements considérables ont été apportés à la législation des *douanes.* L'impartialité nous oblige à reconnaître que l'initiative et l'honneur de cette révolution économique appartiennent au gouvernement impérial. Il usa, dès le début, de son pouvoir dictatorial pour imposer des modifications que les assemblées représentatives avaient jusqu'alors repoussées aveuglément. Très-préoccupé alors de faire accepter son avènement criminel en secondant l'essor de l'aisance publique, il entreprit de mettre en pratique le système de restrictions douanières qui, sous prétexte de protéger notre industrie, mettait en réalité obstacle au développement des échanges commerciaux et augmentait le prix de tous les instruments de travail.

Dès le mois de février 1852, le ministre des affaires du commerce, M. Fremier, avait pris l'initiative d'une proposition de réforme, et il est à remarquer qu'il y avait été incité par un projet de loi de l'administration autoritaire. Il écrivait à ses collègues des finances et du commerce : « Ce n'est plus seulement l'Angleterre qui, forte de son immense supériorité industrielle et commerciale, jette en quelque sorte un défi à la concurrence étrangère et supprime à la fois comme superflues, des lois comme nuisibles, les prohibitions absolues et toutes les dispositions protectrices à l'aide desquelles l'industrie britannique a conquis sa position hors ligne. Il s'agit aujourd'hui de nations plus jeunes ou plus arriérées, jalouses, autant que nous, de fonder et d'alimenter chez elles toutes les branches de l'industrie humaine, convaincues maintenant que, à la nécessité d'assurer, dans ce but, une protection efficace au travail national et qui néanmoins n'hésitent pas à entrer dans une voie sagement réfléchie. »

Insistant plus particulièrement sur l'influence regrettable des prohibitions, le département des affaires étrangères en demandait la démolition immédiat. Diverses mesures sons furent étudiées. On s'arrêta tout d'abord à des mesures partielles. M. de Persigny, chargé ensuite aux Tuileries du département des affaires commerciales, contre-signa successivement plusieurs décrets modificatifs des droits de douanes. Le département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ayant été reconstitué en 1853, M. Magne, appelé à le diriger jusqu'en 1855, abaissa les droits sur les houilles, les fontes, les fers, les aciers, les laines, les graines oléagineuses. Pour les fers et surtout pour les aciers, les réductions étaient fort importantes. Il admit temporairement en franchise toutes les matières premières destinées aux constructions navales, et remplaça par un droit de 10 pour 100 la prohibition qui, depuis 1793, atteignait les bâtiments de mer étrangers. A l'occasion de la cherté des subsistances, il décréta de notables dégrèvements ou même l'exemption complète à l'égard des bestiaux, des viandes fraîches et salées, des céréales, des vins, des spiritueux. D'autres réductions eurent pour objet les bois de teinture, les résineux exotiques et beaucoup d'articles nécessaires à notre industrie ou précieux alliant de fret pour notre marine. On avait ainsi donné à l'Utile facilité au commerce sans compromettre aucun intérêt. La consommation s'était élargie, les marchandises similaires des produits dont on avait abaissé les droits se maintenaient à des prix rémunérateurs; toutes les branches du travail avaient pris une activité remarquable. Néanmoins, le Corps législatif s'émut et demanda au gouvernement de n'avancer désormais dans la voie des réformes qu'avec une extrême circonspection. Cette manifestation eut lieu au commencement de 1856, à propos de l'homologation d'une partie des décrets dont nous venons de parler. M. Randoing, rapporteur du projet de loi, et M. le marquis d'Andelarre attaquèrent avec vivacité les tendances libre échangistes du gouvernement, et ce fut en quelque sorte sous le bénéfice de leurs remontrances que le Corps législatif se résigna à sanctionner les faits accomplis.

Ces résistances, plus contenues à la tribune que dans les comités et les bureaux ministériels, n'arrêtèrent pas le gouvernement impérial. M. Rouher, qui avait remplacé M. Magne au ministère du commerce en janvier 1855, était homme à briser tous les obstacles pour faire triompher la réforme économique. Le 9 juin 1856, avant même la promulgation de la loi qui avait donné lieu aux pressantes réserves de MM. Randoing et d'Andelarre, le Corps législatif fut saisi d'un projet adopté par le conseil d'État pour le retrait de toutes les prohibitions. On lit dans l'exposé des motifs : « Le gouvernement de l'empereur a pensé que le moment était venu de mettre à exécution la partie de son programme de 1851 qui concerne la levée des prohibitions encore inscrites dans nos tarifs de douane. Il a pensé que cette mesure devait être en quelque sorte la consécration de nos triomphes industriels. Il a pensé qu'aucune date ne saurait être mieux choisie pour effacer la trace économique des luttes de vos pères et des nôtres, que le lendemain d'événements qui ont rendu à la France, dans l'équilibre de l'Europe coalisée du nouveau, mais cette fois autour de nous, la place qui lui appartient. » L'appartition de ce projet de loi causa dans quelques centres industriels une émotion extrême. Plusieurs chambres consultatives s'empressèrent de protester. « Que le lendemain du baptême du prince impérial, écrivit celle de Tourcoing, ne soit pas le premier jour d'une ère de calamités. » La chambre de Roubaix déclara repousser en masse toute espèce de tarif et ne pouvoir accepter, pour son industrie, que le régime de la prohibition absolue, « sous peine de voir ses ouvriers réduits à la misère et à la mendicité. » Rouen, Elbeuf, Lille, Lyon, exprimèrent également de pareilles fondes alarmes. Un comité central établi à Paris pour combattre toutes les tentatives de réforme publia un appel destiné à démontrer que les combinaisons du tarif proposé au Corps législatif étaient mal étudiées et condamnaient certaines industries, l'industrie cotonnière notamment, à une ruine inévitable. Le gouvernement s'efforça de calmer les appréhensions et consentit même à tenir compte de quelques observations de détail dans l'établissement des nouveaux tarifs. Le projet de loi auquel il s'arrêta conservait encore à l'industrie nationale une protection excessive. Les tissus de laine devaient acquitter 30 pour 100 de la valeur; les tissus de coton, 35 pour 100; les vêtements confectionnés, 40 pour 100; les fils les plus grossiers, 1 fr. 20 par kilogramme. Les droits spécifiques substitués aux autres prohibitions représentaient 30, 40, 50 pour 100; pour beaucoup de catégories, ils dépassaient même ce dernier taux. Rien n'était changé, d'ailleurs, au tarif des fontes et des fers. Les fontes restaient taxées à 48 francs par tonne, les fers des plus gros échantillons à 120 francs. « Les barrières opposées à la concurrence extérieure devaient donc être encore fort élevées, dit M. Amé (*Étude sur les tarifs de douane et sur les traités de commerce*, I, p. 276). Mais, sur le terrain des privilèges, il est bien rare que les intérêts sachent se défendre par des concessions opportunes. Le plus souvent, pour tout conserver, ils s'exposent à tout compromettre. Malgré les explications des commissaires du gouvernement, le Corps législatif, au lieu de chercher à s'entendre avec le conseil d'État sur les améliorations dont le nouveau tarif pourrait être encore susceptible, annonça l'intention de le rejeter la loi et ses séjours sans la discuter. Ce succès inespéré encouragea la résistance. Le comité central et les comités locaux se livrèrent à une active propagande. Des fabricants menacèrent de fermer leurs ateliers. La population ouvrière, toujours prompte à admettre qu'on défend ses intérêts quand on dit parler en son nom, crut ses moyens d'existence véritablement menacés. En définitive, les considérations politiques l'emportèrent. Une déclaration insérée au *Moniteur* du 16 octobre fit connaître que le gouvernement, retirant sa proposition, ne la reproduirait pas avant 1861. »

Le comité central de l'association protectionniste n'attendit pas la date fixée par le gouvernement pour un nouvel examen de la question; dans une réunion du 24 mars 1859, où étaient représentées les manufactures de Rouen, Lille, Mulhouse, Amiens, Saint-Quentin, Elbeuf, Fourchambaud, Anzin, Montceau, etc., il résolut de reposser l'enquête qu'il avait lui-même sollicitée avant la déclaration du 16 octobre et réclama l'ajournement indéfini de la levée des prohibitions. De nombreuses pétitions furent adressées au Sénat dans le même sens. On recourut aussi à l'empereur. Les circonstances étaient graves; on était à la veille de la guerre d'Italie; le gouvernement jugea prudent d'attendre des temps plus calmes pour inaugurer la grande réforme qu'il projetait. D'après les ordres de l'empereur, M. Rouher écrivit le 11 mai 1859 à la chambre de commerce de Lille que « le gouvernement ajournait l'enquête et, par cela même, la solution de la question du retrait des prohibitions. » Ces paroles n'engageaient pas l'avenir. Mais, pour le présent, le résultat acquis était complet; les protectionnistes exultèrent, et la chambre de Lille, se faisant leur organe, fit parvenir à l'empereur une adresse où on lisait : « L'industrie a ses victoires comme la guerre a les siennes. » Vers la même époque, les partisans de l'échelle mobile remportèrent, de leur côté, la victoire sur les libre échangistes. Un décret du 11 août 1853, rendu sous l'influence d'une mauvaise récolte, avait suspendu l'échelle mobile jusqu'au 31 décembre suivant et avait été successivement prorogé jusqu'en 1859. Dans les premiers mois de cette dernière année, un comité spécial de protection agricole se forma sous la présidence de M. Darblay aîné, se mit en rapport avec l'association industrielle, organisa une véritable agitation dans les campagnes, fit signer de nombreuses pétitions au Sénat et travailla si bien que, les circonstances aidant, il obtint le rétablissement de l'échelle mobile (décret du 12 mai 1859). « Ainsi, dit M. Amé, le gouvernement impérial, après avoir voulu faire disparaître les prohibitions et l'échelle mobile, dut céder surtout à la pression des événements extérieurs. Les comités industriels, de leur côté, n'avaient rien négligé pour le contenir. Depuis que ses tendances économiques s'étaient révélées, ils ne s'étaient pas bornés à défendre les bases fondamentales de leur système; ils avaient repoussé avec une égale énergie les modifications de tarif les plus inoffensives, considérant chaque tentative de réforme partielle, non dans son importance propre, mais dans son esprit. La situation était étrange. Nous portions nos capitaux dans les pays voisins pour y construire des voies ferrées, pour y creuser des ports, pour y subventionner des lignes de paquebots, pour y alimenter les dépenses publiques, pour y ouvrir des centres de production agricole ou manufacturière pressaient constamment l'administration de leur ouvrir au dehors des débouchés nouveaux; et nous refusions opposer une barrière infranchissable à la plupart des fabrications étrangères! Notre main-d'œuvre, disait-on, était trop chère; et nous conservions un régime qui tendait à surélever le prix de presque tous les éléments du travail industriel! Il convient néanmoins de remarquer que trois lois de douane promulguées en 1856, 1857 et 1859 avaient consacré une partie des décrets rendus depuis 1852; combinées avec les dispositions qui étaient encore à homologuer, elles avaient excité le développement de la consommation, favorisé l'approvisionnement de nos manufactures et rompu le faisceau des intérêts qui, depuis un demi-siècle, avaient fait obstacle à toute réforme.

Le gouvernement impérial était trop absolu et avait trop de confiance en lui-même pour renoncer à la réalisation des projets économiques qui faisaient en quelque sorte partie de son programme. En présence des difficultés sans cesse renaissantes que suscitaient les nombreux partisans du système protectionniste, il résolut de frapper un grand coup : il se décida, suivant sa tradition, à imposer brutalement, rapidement, uniquement, sa volonté, sauf à se faire absoudre ensuite par des assemblées serviles et à se faire lourdement pardonner ses brusqueries. A la vérité, pour ce qui concerne les modifications qu'il crut devoir apporter au régime des *douanes*, ses procédés dictatoriaux trouvent, du moins, une excuse dans leur justification, dans les résultats obtenus. Bien des raisons, d'ailleurs, dont quelques-unes même étaient fort étrangères aux intérêts réels du régime de la France, avaient poussé ce gouvernement à oser une révolution qui jusqu'alors avait effrayé les esprits les plus libéraux : d'une part, il comptait bien accroître sa popularité en amenant, au moyen de la concurrence étrangère, l'abaissement des prix des tissus et des autres produits manufacturés; et, d'un autre côté, il espérait obtenir par des réductions de tarif l'amitié des pays en faveur desquels il les consentirait.

Dès 1855, en réponse à un mémorandum de lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, M. de Persigny, ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, avait souscrit à des réductions de droits importantes et annoncé la levée prochaine des prohibitions. Les événements empêchèrent les deux gouvernements de donner immédiatement suite à ces négociations. Elles furent reprises en 1859. Un illustre économiste, apôtre infatigable de la liberté commerciale, Cobden, reçut mission d'agir au nom et dans l'intérêt de l'Angleterre. Ses ouvertures furent accueillies favorablement par le gouvernement impérial. Les bases d'un arrangement furent rapidement arrêtées; M. Rouher, alors ministre du commerce, et M. Baroche, chargé par intérim du département des affaires étrangères, en discutèrent avec M. Cobden les clauses définitives. A la fin de décembre, on était tombé d'accord sur les points essentiels. Le 15 janvier 1860, le *Moniteur* publia une lettre écrite le 5 par l'empereur à M. Fould, ministre d'État, au sujet de ce grand acte international. Peu après, les journaux de France et d'Angleterre donnaient le texte même de la convention de commerce franco-anglaise datée du 23 janvier. Ce traité, négocié dans le secret le plus absolu, causa une vive émotion dans les deux pays. En Angleterre même, il fut d'abord froidement accueilli : on n'y voulait pas croire à une modification vraiment profonde de nos tarifs. « Les termes du traité, dit M. Amé, justifiaient l'attitude du public anglais. Le droit de 7 francs sur les gros fers représentait environ 40 pour 100 du prix des qualités les plus courantes. La limite maximum de 30 pour 100, posée à l'égard des autres marchandises, était fort élevée. Les premières apparences se réduisaient donc à des concessions à peu près illusoires. La Grande-Bretagne, au contraire, nous en faisait de radicales : elle s'engageait à admettre tous nos produits manufactorés en franchise de droits, et elle s'exposait à déranger son équilibre financier en modifiant sa législation sur nos vins et nos spiritueux. La doctrine du libre échange, quoique déjà hors d'atteinte en Angleterre, y rencontrait pourtant certaines convictions flottantes et plus d'un intérêt hostile. Si, pour M. Gladstone et M. Gibson, comme pour M. Cobden, M. Bright et toute l'école de Manchester, le Royaume-Uni devait trouver avantage à réduire ses taxes de *douane*, même sans aucun changement dans le tarif français, lord Grey, lord Derby, M. Disraeli, organes d'opinions moins avancées, se préoccupaient beaucoup plus des questions de réciprocité, et ils n'apercevaient pas dans les stipulations acceptées par la France l'équivalent des sacrifices de l'Angleterre. Lord Derby attaquait surtout la disposition par laquelle le gouvernement de la Grande-Bretagne renonçait au droit de prohiber la sortie de la houille. Le *Times* railliait avec sa verve habituelle le chancelier de l'Echiquier (lord Gladstone); le *Morning Herald* reprochait amèrement au cabinet « ses concessions » envers la France. » M. Cobden n'était pas épargné. Pendant qu'on l'accusait ici d'avoir trompé nos négociateurs, on l'accusait là-bas, au taxait d'ignorance et de duperie. En un mot, dans les deux Chambres, dans le public et dans la presse de la Grande-Bretagne, de hautes individualités attendaient avec défiance les conventions supplémentaires annoncées par les traités. En France, plusieurs villes de fabrique répondirent par l'expression de très-vives alarmes à l'enthousiasme des ports de mer. Dans le Nord surtout, on se montra fort préoccupé. L'un des principaux actionnaires d'Anzin alla ménager jusqu'à M. Rouher, gouvernement d'avoir sacrifié à des exigences politiques toutes nos grandes industries, et en particulier nos exploitations houillères. Le traité n'avait pas seulement inquiété des intérêts; dans tous les rangs de la société, il avait déconcerté des convictions anciennes et sincères. M. Michel-Marie Girardin protesta en leur nom dans une brochure incisive et dans plusieurs articles de journaux. « Quoi! » disait-il, nous avons un régime économique » qui nous a fait faire le plus admirable pro- » grès dans l'industrie et dans le commerce, » et vous voulez tout à coup le supprimer! » Pourquoi? Est-ce parce qu'il a réussi? Parce » que, grâce à lui, toutes nos industries ont » grandi? » Evidemment, M. Saint-Marc Girardin lui-même était très-convaincu qu'on devait avoir d'autres motifs. Mais l'éducation économique du pays était peu avancée; de graves préventions avaient survécu aux passions du blocus continental; on craignait les combattes de l'Angleterre, et jusque dans les sphères les plus élevées de l'administration, on ne se refusait pas de qualifier d'aventureuse imprudence la résolution de l'empereur. »

Le Corps législatif et le Sénat lui-même, si dévoués qu'ils fussent au gouvernement issu du 2 décembre, ne devaient pas tarder à retentir des récriminations des protectionnistes à outrance. M. Pouyer-Quertier se signala, dans la première de ces Assemblées, par la véhémence de ses critiques; il reprocha au traité de 1860 d'avoir déjà accumulé d'immenses ruines par ses seules menaces, parla des objections élevées dans le sein du Parlement britannique comme d'une misérable comédie arrangée entre le ministère et l'opposition pour endormir notre pays, fit de Cobden un homme à gages, chargé de « travailler à l'absorption par l'Angleterre de tout ce qui constitue la force et la vie des autres peuples, » montra les commissaires français écrasés par la supériorité de leur habile adversaire et condamna leurs noms à aller rejoindre dans l'histoire ceux des négociateurs du traité de 1786! Au Sénat, ce fut M. Dumas qui se chargea de signaler le danger de substituer brusquement à un régime justifié par ses résultats les éventualités d'un système nouveau. Mais, dans l'une et l'autre Assemblée, les défenseurs officiels du traité réussirent à calmer les appréhensions. Au reste, le gouvernement avait eu l'habileté de diminuer sa responsabilité en chargeant le conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie d'ouvrir une enquête sur la situation de nos diverses branches de fabrication vis-à-vis de la concurrence étrangère. Les principaux manufacturiers furent invités à faire connaître leurs vœux, leurs besoins, à manifester leurs espérances et leurs craintes devant une Assemblée dont la composition offrait aux intérêts engagés dans le régime prohibitif de réelles garanties de lumières et d'impartialité. On a prétendu, non sans quelque raison, que certains déposants parurent obéir à une sorte de mot d'ordre plutôt qu'à leurs inspirations personnelles et que d'autres hésitèrent à dire toute la vérité; mais, en définitive, l'enquête prouva que notre industrie pouvait affronter, sans danger sérieux, un système douanier plus libéral; si elle constata l'état arriéré d'une partie de